CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107445** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE 09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/05/1995

Raison sociale : EURL CONFORT PISCINE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/08/2023

Capital : 7 622

103 AVENUE DE LA LIBERATION
59310 ORCHIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 401094966

Siret : 401 094 966 00025

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés : 3043824

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3972340204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3972340204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 20 71 69 05 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DEBRUILLE JEREMY GÉRANT / DEBRUILLE ERIC CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : confort.piscine@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 676 969 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	6	03/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/03/2026 11:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.